



Ateliers Claude Chassagny

## SOIRÉES THÉORICO-CLINIQUES

### Mieux comprendre la parenté

Catherine Philippe est juriste, spécialisée dans le droit de la famille, elle est intervenue aux journées d'octobre 2017 sur le thème de la fratrie. Elle abordera le thème de la filiation et de l'inscription dans la famille.

La filiation est le lien qui unit un enfant à ses parents. L'établissement de ce lien, comme son éventuelle disparition, obéissent à un certain nombre de règles de droit techniques dont il est intéressant de rechercher le fondement. Longtemps on s'est relativement peu intéressé à cette question dans la mesure où tout semblait aller de soi. En effet la mère ne pouvait être que la femme qui accouchait; la famille reposant sur le mariage qui seul lui assurait une reconnaissance sociale, le père de l'enfant se trouvait être automatiquement le mari. Certes personne ne se faisait d'illusion sur la véracité de certaines situations mais on considérait qu'il s'agissait de mensonges « bénéfiques » puisqu'ils assuraient la stabilité sociale et satisfaisaient l'intérêt de l'enfant. Les questionnements sont devenus plus nombreux face à l'individualisme et aux progrès de la médecine et plus largement de la science. En effet la famille a cessé d'être vue uniquement comme un facteur de stabilité sociale, il s'agit maintenant aussi et surtout d'un lieu d'épanouissement pour l'individu. L'évolution des sciences offre d'ailleurs à ce dernier des possibilités inconnues jusque là (PMA, GPA, diagnostic prénatal...). Nécessairement la société est amenée à se demander si les règles juridiques relatives à la parenté sont encore en adéquation avec le monde contemporain et si elles ne devraient pas faire l'objet d'une réforme. Il convient toutefois d'avoir conscience qu'une réflexion d'envergure est indispensable car il s'agit bien de déterminer quelle est la nature du lien de filiation. De nombreuses interrogations se posent alors : la parenté biologique ne peut-elle côtoyer la parenté d'intention que nous connaissons d'ailleurs déjà dans le cadre de l'adoption ? La maternité se caractérise-t-elle par l'accouchement ou par le lien génétique ? Ne peut-on être parent juridique que dans les hypothèses où on pourrait être parent biologique ? Dans quelle mesure doit être satisfait le désir d'enfant ? Qu'est-ce que l'intérêt de l'enfant, comment et avec quels critères pouvons nous l'évaluer ?

Ces questionnements sont importants car l'individu, notamment durant la période qui lui permet d'accéder à l'âge adulte, a besoin de savoir comment il se place dans la société et comment la société le regarde, le considère, comment il est accepté par elle. Mais repenser, remettre en cause des positionnements familiaux mémoriels mérite réflexion et ouverture d'esprit.

Les soirées se dérouleront sous forme d'une conférence-débat avec des temps d'échange autour des questions ou situations apportées par les participants.

les jeudis 5 mars et 2 avril 2020 de 20h à 22h30,  
au CISP, 17 bd Kellerman, Paris 13<sup>e</sup>

60€ pour les deux soirées

Tarif étudiant, 20€ pour les deux soirées (envoyer la photocopie de la carte étudiant)

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site : [www.acchassagny.org](http://www.acchassagny.org) (page Actualités)

#### Secrétariat administratif

Le Pas du Pont  
26120 la Baume Cornillane  
[secretariat.atelierchassagny@gmail.com](mailto:secretariat.atelierchassagny@gmail.com)  
07 71 64 04 88

N° SIRET : 479 960 593 00024  
Organisme de formation 73 31 05760 31  
Organisme de DPC : 1311  
Siège social : 8, chemin des Pradettes  
31100 Toulouse

#### [www.acchassagny.org](http://www.acchassagny.org)

[atelierchassagny@aol.com](mailto:atelierchassagny@aol.com)  
06 26 82 46 43  
Association loi 1901  
Code APE 9499Z